

**RAPPORT ANNUEL**

**2009**

**oseo**  **garantie régions**



# Sommaire

Message du Président.....	4
<b>1. Actionnariat.....</b>	<b>6</b>
<b>2. Organe d'Administration et de Direction.....</b>	<b>7</b>
<b>3. Chiffres clés.....</b>	<b>9</b>
<b>4. Rapport de gestion.....</b>	<b>10</b>
4.1. <i>L'activité.....</i>	10
4.2. <i>Les faits marquants.....</i>	15
4.3. <i>Les perspectives 2010.....</i>	17
4.4. <i>Le contrôle et la gestion des risques.....</i>	17
4.5. <i>Le portefeuille d'OSEO garantie régions.....</i>	22
4.6. <i>Commentaires sur les comptes.....</i>	23
4.7. <i>Informations légales.....</i>	24
<b>5. Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2010.....</b>	<b>26</b>
<b>6. Résultats financiers des cinq dernières années.....</b>	<b>27</b>
<b>7. Comptes sociaux et annexes.....</b>	<b>28</b>
<b>8. Rapport des commissaires aux comptes.....</b>	<b>43</b>
8.1. <i>Rapports sur les comptes annuels.....</i>	43
8.2. <i>Rapport sur les conventions réglementées.....</i>	46

# Message du Président



Soutenir l'innovation et la croissance des entreprises pour qu'elles deviennent davantage compétitives et occupent une place plus importante sur les marchés européens et mondiaux, c'est la mission que l'Etat a confiée à OSEO et qui demeure plus que jamais notre priorité en dépit de la crise économique que nous traversons.

2009 a été pour OSEO une année d'intensité sans précédent avec des taux de croissance très élevés pour les métiers de la garantie et du financement, et fortement marquée par la mission exceptionnelle exercée dans le cadre du plan de relance de l'économie qui est venue s'ajouter à l'activité traditionnelle d'OSEO.

Le rôle d'OSEO a été double : apporter de l'oxygène aux entreprises touchées par la crise en consolidant leur trésorerie et

accompagner celles qui ont continué à aller de l'avant, en dépit de la crise. L'ensemble de notre activité s'est développé dans le cadre d'une politique de risques maîtrisés.

Les équipes d'OSEO sont très fières d'avoir réalisé en 2009, 107 000 interventions au profit de 80 000 entreprises (+ 28 % par rapport à 2008) dont :

- 560 millions € en aides directes à l'innovation (- 23 % par rapport à 2008), soit près de 2 milliards € d'investissements de RDI dans les entreprises soutenues ;
- 12 milliards € de prêts bancaires garantis (+ 77 % par rapport à 2008), dont 3,6 milliards € dans le cadre du Plan de Relance ;
- 5 milliards € de financements mis en place en partenariat avec les banques et les organismes de fonds propres ;
- 7 milliards € de créances financées (+ 4 % par rapport à 2008).

Une étude d'impact effectuée en septembre 2009 auprès d'un échantillon d'entreprises ayant bénéficié d'une garantie pour renforcer leur structure financière entre fin 2008 et juin 2009 révèle que 50 % d'entre elles ont pu être ainsi préservées d'une crise de trésorerie immédiate.

OSEO poursuivra cette activité de soutien en 2010, mais devrait le faire à un rythme moins élevé au fur et à mesure de l'atténuation des tensions de trésorerie et de la reprise progressive de l'activité.

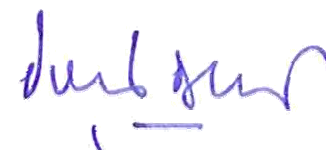
Notre rôle et nos priorités consistent aussi à préparer dès à présent la reprise en alimentant les trois moteurs de croissance que sont l'innovation, l'investissement et l'international. Nous y parviendrons grâce à la confiance renouvelée que nous témoigne l'Etat en nous dotant de moyens d'intervention renforcés en 2010.

Le Président de la République a, en effet, demandé à OSEO d'aller encore plus loin dans sa mission en contribuant à renforcer le haut de bilan des entreprises. C'est ainsi que, dès novembre 2009, était mis en place le Contrat de Développement Participatif. Ce prêt, dont le montant peut aller jusqu'à 3 millions €, d'une durée longue et sans garantie, s'adresse à toutes les entreprises jusqu'à 5 000 salariés. Il vient compléter utilement la gamme des financements « mezzanine » proposés par OSEO.

Les ressources qui seront affectées à OSEO grâce à l'emprunt national vont, en outre, nous mettre en capacité d'aider les entreprises à sortir de la crise par le haut. Au total, 2,5 milliards € seront consacrés au financement de l'innovation et des investissements d'avenir, ainsi qu'à la consolidation du capital d'OSEO à hauteur de 500 millions €. Nos capacités d'interventions et de partage de risques s'en trouveront sensiblement accrues.

Enfin, le transfert à OSEO de la gestion du Fonds Unique Interministériel pour les Pôles de compétitivité décidé à la fin de l'année 2009 va nous permettre d'impliquer davantage de PME dans les Pôles et les projets collaboratifs qu'ils soutiennent, de simplifier la gestion des aides, d'en raccourcir le délai d'octroi et d'être plus proche des entreprises tout en assurant une totale confidentialité des dossiers grâce à un extranet sécurisé.

L'engagement de l'ensemble des équipes d'OSEO sera donc tout aussi fort cette année. Elles auront à cœur de répondre aux attentes des pouvoirs publics comme des entreprises et d'être à la hauteur de la nouvelle et exigeante signature d'OSEO : l'entreprise des entrepreneurs.

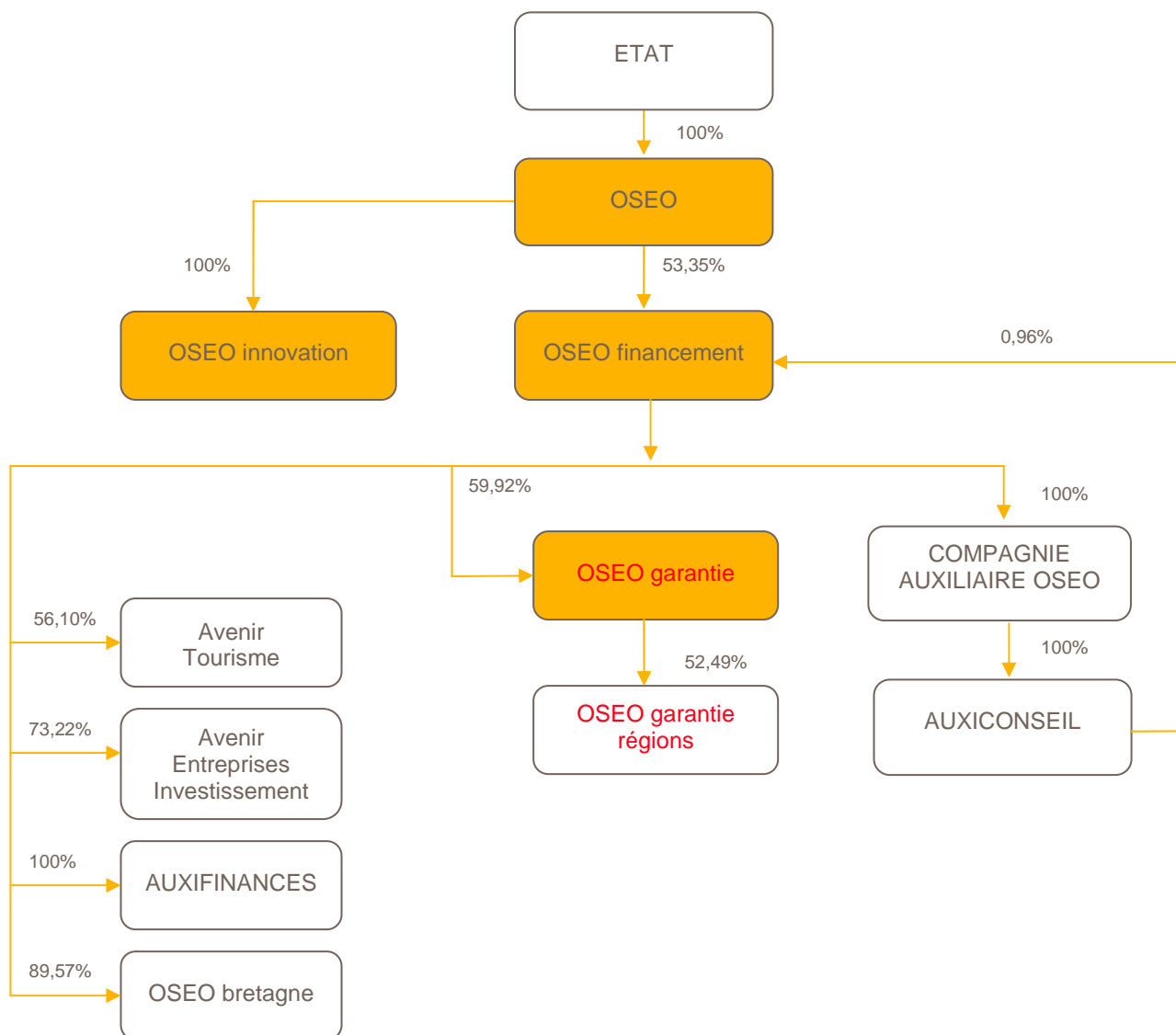


François DROUIN

Président du Conseil d'Administration

# 1. Actionnariat

## • Périmètre de consolidation du groupe OSEO au 31 décembre 2009



Les pourcentages qui figurent dans cet organigramme sont des pourcentages en capital.

## 2. Organe d'Administration et de Direction

### • Conseil d'Administration au 31 décembre 2009

#### Président du Conseil d'Administration

**François DROUIN**

*Président Directeur Général d'OSEO*

#### Administrateurs

**Jean-Michel ARNOULT**

*Directeur des Activités Financières d'OSEO*

**Mme Isabelle BEBEAR**

*Directeur Général Délégué de CDC Entreprises*

**Dominique CAIGNART**<sup>1</sup>

*Directeur du Réseau Ile-de-France d'OSEO*

**Joël DARNAUD**

*Directeur Général Délégué d'OSEO*

**Jean-Marc DURAND**

*Directeur du Développement et de la Stratégie d'OSEO*

**Véronique VEDRINE**

*Directeur du Réseau Sud d'OSEO*

Association des Régions de France, représentée par **Jean-Marc ORGOGOZO**

*Conseiller Régional d'Aquitaine*

Caisse des Dépôts, représentée par **Éric LECOMTE**

*Directeur d'Etudes à la Direction du Développement Territorial*

CMGM, représentée par **Patrick GERION**

*Directeur Général de la Caisse Mutuelle de Garantie de la Mécanique*

Région Ile-de-France, représentée par **Agnès ROUCHETTE**

*Conseillère Régionale*

Région Midi-Pyrénées, représentée par **Bernard RAYNAUD**

*Vice-Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées*

OSEO garantie, représenté par **Hervé PICHEVIN**

*Directeur des Financements d'OSEO*

---

<sup>1</sup> Cooptation par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2009 qui sera proposée à la ratification à l'Assemblée Générale du 26 mai 2010

## **Censeurs**

**Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE**

*Vice-Présidente du Conseil Régional de Lorraine*

**François LANGLOIS**

*Délégué Général de l'Association des Régions de France (ARF)*

## **Commissaires aux Comptes**

Pricewaterhousecoopers, représenté par **Anik CHAUMARTIN**

Mazars, représenté par **Virginie CHAUVIN**

## **Directeur Général**

**Arnaud CAUDOUX**

### 3. Chiffres clés

(En millions €)

ACTIVITÉ	2008	2009
<b>Montant des concours garantis</b>	<b>410</b>	<b>796</b>
Création	122	135
Transmission	184	285
Développement	80	109
Renforcement des capitaux permanents	24	265
<b>Répartitions par type d'interventions garanties</b>	<b>410</b>	<b>796</b>
Crédits bancaires	409	795
Fonds propres	1	0
Court terme	0	0
<b>Nombre d'entreprises accompagnées</b>	<b>1 754</b>	<b>3 185</b>
Création	762	804
Transmission	567	769
Développement	280	395
Renforcement des capitaux permanents	145	1 217
<b>Nombre de concours garantis</b>	<b>2 083</b>	<b>3 955</b>
<b>Montant net des risques couverts</b>	<b>132</b>	<b>257</b>
<b>Encours total de risque au 31 décembre</b>	<b>299</b>	<b>451</b>

(En milliers €)

COMPTES SOCIAUX	2008	2009
Actifs gérés en placements financiers	214 331	268 984
Total bilan	236 291	292 730
Fonds de garantie	205 129	254 761
Produit net bancaire	2 572	2 725
Résultat brut d'exploitation	1 931	2 000
Bénéfice net	1 287	1 327
Capitaux propres	8 630	9 956

## 4. Rapport de gestion

### 4.1 L'activité

L'activité d'OSEO garantie régions a doublé par rapport à l'année 2008. La raison de cette forte croissance tient notamment à la dégradation de la conjoncture économique qui a amené les collectivités à d'une part renforcer l'action de leurs Fonds Régionaux en procédant à de nouveaux abondements (50 millions € en 2009) et d'autre part à étendre le champs d'intervention des Fonds Régionaux à la garantie du renforcement de la trésorerie des entreprises (19 Régions signataires).

Au 31 décembre 2009, depuis sa création, OSEO garantie régions s'est vu confier en gestion 237 millions € de dotations (dont 32 millions € de dotations au fonds d'assurance des Fonds Régionaux) qui ont permis de garantir plus de 2,5 milliards € de crédits à des TPE et PME.

#### Situation des fonds de garantie

(En milliers €)

De l'origine	Montant cumulé des dotations reçues (dont FEDER)	Nombre cumulé de concours garantis	Montant des concours garantis = A
Au 31/12/2008	185 652	10 873	1 771 894
Au 31/12/2009	237 363	14 069	2 567 440

En terme de finalités d'intervention, l'année 2009 est caractérisée par le poids important des projets de « Renforcement de la structure Financière » qui représente un tiers de la production totale. L'augmentation de cette finalité est le reflet de la forte mobilisation des Régions pour intervenir en co-garantie du fonds national « Renforcement de la Trésorerie des PME » mis en place fin 2008 dans le cadre du Plan de Soutien aux PME.

On observe également, dans un contexte de dégradation de la conjoncture économique, un maintien de l'activité des créations d'entreprises et une augmentation de 60 % de l'activité des transmissions d'entreprises.

La finalité « développement » est aussi en progression de près de 44 % par rapport à l'année 2008. Ces projets qui concernent des dossiers de financement d'entreprises exportatrices ou innovantes, ont été identifiés comme des priorités par de nombreuses régions.

(en millions €)	2009	%	2008	%
<b>Création</b>	135	17%	122	30%
<b>Transmission</b>	285	36%	184	45%
<b>Développement</b>	109	14%	80	20%
<b>Renforcement des capitaux permanents</b>	265	33%	24	6%
<b>Total</b>	796	100%	410	100%

Le montant moyen des concours a augmenté de 13 000 € entre 2008 et 2009. L'augmentation progressive de la taille des Fonds Régionaux permet en effet d'intervenir sur des projets de plus en plus significatifs.

En termes de secteurs d'intervention, la production des fonds régionaux reste plus spécifiquement dirigée vers les secteurs de l'industrie et des services que celle des fonds nationaux.

Le poids de ces deux secteurs (71 %) est inchangé depuis 2008, mais avec, pour 2009, une augmentation de la part du secteur de l'industrie au détriment du secteur des services.

Par comparaison avec les Fonds nationaux, la baisse du secteur des services est cependant un peu moins importante et s'explique par l'implication des Collectivités dans le maintien sur leurs territoires des entreprises de services à la personne et aux entreprises mais également des commerces de proximité, secteur qui est d'ailleurs en légère progression.

Le secteur du tourisme, en baisse, subit la dégradation de la conjoncture économique.

#### Montant des concours garantis par secteur d'activité

	2008	2008	2009	2009
	Fonds régionaux	Fonds nationaux	Fonds régionaux	Fonds nationaux
<b>Industrie</b>	22,40%	21,40%	33,53%	34,10%
<b>BTP</b>	5,60%	6,90%	5,73%	6,21%
<b>Commerce</b>	14,90%	18,40%	17,50%	22,50%
<b>Services</b>	48,70%	43,90%	38,00%	30,60%
<b>Tourisme</b>	8,40%	9,40%	5,24%	6,71%

## ● L'activité des fonds régionaux en 2009

Fonds de Garantie	2008				2009			
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours	Montant d'intervention	Montant garanti	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours	Montant d'intervention	Montant garanti
Région Pays de la Loire	55	63	12 785 801	4 447 230	81	91	22 401 200	7 813 670
Région Alsace	25	25	2 891 000	1 033 850	72	78	16 175 020	5 681 607
Région Aquitaine	74	104	13 987 340	5 149 270	73	82	16 328 675	5 393 630
Région Auvergne	77	82	13 260 498	4 628 974	112	124	18 322 440	6 432 804
Région Basse Normandie	0	0	0	0	22	27	7 569 514	2 461 890
Région Bourgogne	75	80	6 963 355	2 437 174	82	141	9 062 165	3 653 698
Région Bretagne	187	226	37 954 536	13 164 687	141	180	39 563 389	13 518 286
Région Champagne-Ardenne	44	48	6 658 124	1 826 078	29	33	5 708 000	1 900 000
Région Centre	38	44	10 552 964	3 450 653	55	60	21 811 000	7 061 350
Région Corse	47	60	21 643 330	4 496 233	46	49	16 410 674	3 220 836
Région Franche-Comté	89	101	14 890 700	4 763 084	68	74	17 198 510	5 537 110
Région Haute Normandie	41	50	6 677 001	2 363 700	79	93	18 984 000	6 652 400
Région Ile de France	306	388	109 503 671	36 056 825	925	1140	303 161 191	92 037 792
Région Languedoc-Roussillon	41	64	12 388 000	3 561 200	52	72	13 834 000	4 091 778
Région Limousin	77	103	9 191 977	3 400 119	94	223	12 258 843	5 357 619
Région Lorraine	170	197	46 451 602	14 991 222	204	287	52 801 832	18 482 475
Région Midi-Pyrénées	40	41	14 820 095	3 191 864	37	52	17 496 000	4 820 948
Région Nord Pas de Calais	66	69	11 267 300	3 837 555	572	667	93 364 400	31 425 290
Région PACA	53	55	12 621 000	4 209 735	37	37	9 407 100	3 048 580
Région Picardie	19	27	5 534 999	1 944 750	42	54	18 520 315	6 487 110
Région Poitou-Charentes	41	52	10 502 884	2 737 983	47	58	11 648 697	3 264 909
Région Rhône-Alpes	189	204	29 214 438	10 350 053	303	333	53 520 386	18 833 385
<b>Total</b>	<b>1754</b>	<b>2083</b>	<b>409 760 615</b>	<b>132 042 239</b>	<b>3173</b>	<b>3955</b>	<b>795 547 349</b>	<b>257 177 167</b>

Les fonds de garantie les plus actifs en 2009 sont les fonds Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Rhône-Alpes et Bretagne. Ils représentent les deux tiers de l'activité.

En terme de progression d'activité, le fonds Nord-Pas-de-Calais enregistre un taux de croissance de 720 % par rapport à l'année 2008. Le fonds Ile-de-France qui représente 35 % de l'ensemble de l'activité 2009 a soutenu 3 fois plus d'entreprises franciliennes qu'en 2008 en permettant que leur soit distribué, via les banques, plus de 300 millions € de crédits.

On observe également de fortes augmentations d'activité pour les fonds Alsace (+ 440 %), Picardie (+ 233 %) et Haute Normandie (+ 181 %).

## • Situation des fonds de garantie au 31 décembre 2009

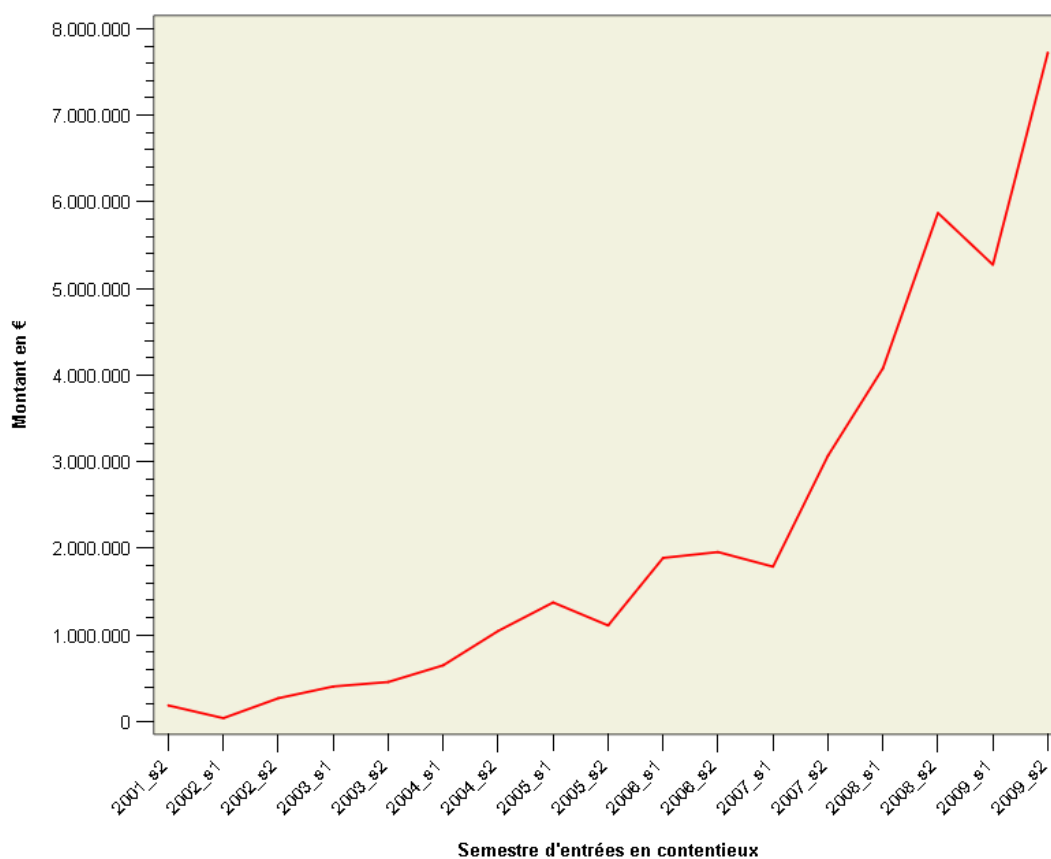
	Date de signature de la convention	Total Dotations encaissées	Montant de concours garantis	Nombre de concours garantis
Département du Bas-Rhin	03/10/2003	1 500 000	21 938 000	194
Département Gironde	21/12/2001	1 276 355	3 671 431	81
Département du Haut-Rhin	28/01/2000	914 694	11 965 824	154
Département Moselle	17/05/2000	914 694	7 579 649	122
Département de Paris	04/12/2002	3 990 000	58 706 419	490
Région Pays de la Loire	14/04/2000	5 248 980	67 610 149	291
Département de la Sarthe	05/03/2001	762 245	7 662 697	117
Département Seine et Marne	13/09/2000	1 143 368	4 093 666	46
Région Alsace	08/02/2001	2 500 245	38 424 774	391
Région Aquitaine	06/12/2002	4 443 688	61 878 312	421
Région Auvergne	06/04/2000	3 526 490	50 713 633	370
Région Basse Normandie	07/04/2003	3 704 000	10 501 929	52
Région Bourgogne	27/06/2005	4 002 300	38 073 866	475
Région Bretagne	01/03/2004	14 054 000	181 470 938	1 101
Région Champagne Ardennes	18/03/1999	4 239 796	50 055 880	345
Région Centre	07/11/2000	5 938 792	74 864 274	377
Région Corse	22/12/2000	13 220 000	182 171 063	559
Région Franche-Comté	26/03/2001	5 542 997	91 092 392	678
Fonds Régional Emploi Rhône Alpes	12/07/2007	3 905 000	18 659 003	108
Région Haute Normandie	22/03/2001	4 464 245	42 308 242	285
Région Ile-de-France	21/03/2001	33 675 804	628 650 743	2 275
Région Languedoc-Roussillon	17/07/2003	6 000 000	50 404 963	294
Région Limousin	26/09/2005	3 700 000	42 112 640	392
Région Lorraine	11/09/2000	17 557 945	271 812 918	1 134
Région Midi-Pyrénées	07/07/1999	9 613 038	160 810 428	440
Région Nord Pas de Calais	08/08/2005	11 220 000	122 222 207	893
Région PACA	19/01/2000	3 604 136	53 105 238	607
Région Picardie	31/10/2000	5 424 490	44 402 295	242
Région Poitou-Charentes	26/06/2000	3 523 296	52 667 107	296
Région Rhône-Alpes	01/09/2005	8 742 900	117 809 934	839
<b>TOTAUX</b>		<b>188 353 498</b>	<b>2 567 440 614</b>	<b>14 069</b>

## ● Le contentieux

Compte tenu du développement encore récent de l'activité des fonds régionaux, il reste difficile de porter un jugement sur le niveau de contentieux constaté sur les fonds régionaux. Il concerne des générations d'accords où les montants de risques effectivement pris étaient sans commune mesure avec ce qu'ils sont aujourd'hui.

Néanmoins, les entrées en contentieux connaissent une croissance comparable à celle de l'activité. Près de 13 millions € de contentieux ont été déclarés durant l'année 2009 contre un montant de 9,8 millions € en 2008.

### Suivi des entrées en contentieux au cours des semestres



## ● Information sur les délais de paiements

OSEO garantie régions n'a pas de dettes fournisseurs à la clôture 2009. La société respecte les dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce relatives aux délais de paiement.

## 4.2 Les faits marquants

### ➤ **Projet de fusion des entités opérationnelles du groupe**

Les travaux préparatoires de la fusion des entités opérationnelles du groupe OSEO (OSEO financement, OSEO innovation, OSEO garantie et OSEO Bretagne) se sont poursuivis tout au long de l'année 2009. Les conditions de cette réalisation au 31 décembre 2009 n'ont pu être réunies à cette échéance, du fait notamment d'un calendrier législatif très serré.

Une nouvelle étape a été néanmoins franchie en fin d'année : l'Etat a précisé le calendrier législatif permettant la réalisation de cette opération en 2010. D'abord inscrites dans le projet de loi sur la modernisation du secteur bancaire, les dispositions législatives relatives à la fusion d'OSEO l'ont été finalement dans la loi sur l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL).

Ce projet de loi devrait être examiné par le Parlement au 1<sup>er</sup> semestre 2010.

### ➤ **Bilan 2009 du Plan de Relance**

Il est rappelé que dans le cadre de la crise, OSEO a été un acteur important de la relance de l'économie lancée par les Pouvoirs Publics dès le dernier trimestre 2008. A ce titre, l'établissement a bénéficié d'une capacité d'intervention totale de 10 milliards € pour aider les entreprises à faire face (4 milliards € au titre de l'investissement et 6 milliards € au titre de la trésorerie).

Concrètement l'intervention d'OSEO s'est traduite par la mise en place de fonds conjoncturels (« Renforcement de Trésorerie » et « Lignes de Crédits Confirmés »), à destination des PME mais aussi des ETI et portant sur des quotités de garantie pouvant atteindre jusqu'à 90 %.

A fin décembre 2009, OSEO a accompagné, dans le cadre du Plan de Relance, 16 000 entreprises ayant bénéficié de 3,5 milliards € de prêts bancaires garantis pour renforcer leur trésorerie.

Une étude d'impact réalisée par OSEO en septembre 2009 révèle que le Plan de Relance a eu un effet direct sur la préservation de l'emploi pour plus de 80 % des entreprises soutenues par OSEO. Une entreprise sur deux déclare avoir été ainsi sauvée.

Compte tenu de leur efficacité et des besoins persistants, les principales mesures du plan de relance sont prolongées en 2010.

### ➤ **Emprunt National**

Le Président de la République a décidé le lancement d'un emprunt national pour donner à la France les moyens de préparer son avenir. Sur la base du rapport de la Commission de réflexion présidée par les anciens Premiers Ministres Alain JUPPE et Michel ROCARD, il a rendu le 14 décembre 2009 ses arbitrages qui portent sur 5 priorités : l'enseignement supérieur, la santé et les biotechnologies, l'industrie, le développement durable et l'économie numérique.

OSEO est directement concerné par ce dispositif qui va lui permettre de changer d'échelle dans certaines de ses interventions. 2,5 milliards € de moyens supplémentaires sont prévus à cet effet. Les priorités pour OSEO sont de plusieurs ordres :

- 1 milliard € pour financer l'innovation et la croissance des entreprises, via des Contrats de Développement Participatifs ; l'objectif étant de renforcer les fonds propres des PME et ETI,
- Une enveloppe de 500 millions € de prêts verts bonifiés pour financer les investissements liés aux projets de développement durable notamment,
- 500 millions € pour renforcer le capital d'OSEO dans le but d'accroître sa capacité d'intervention et de partage de risque, notamment en faveur des ETI,
- 300 millions € au titre des projets collaboratifs des pôles de compétitivité et,
- 200 millions € d'aides à la ré-industrialisation des entreprises.

## 👉 Création de la Direction de l'International

Cette nouvelle direction, rattachée au Président, a naturellement vocation à être transversale sur l'ensemble des métiers d'OSEO. Elle exerce à la fois une activité stratégique et une action opérationnelle.

- Stratégique, de par les multiples relations institutionnelles qu'elle devra renforcer ou créer, afin de positionner OSEO de la manière la plus visible possible au cœur des différents dispositifs de financement existants en faveur des PME et ETI françaises.
- Opérationnelle, dans la mesure où, au final, elle devra rendre des comptes sur son activité d'accompagnement et de soutien aux PME constituant des partenariats européens (voire mondiaux) sur des projets innovants, au moment même aussi où OSEO intègre « l'équipe de France à l'Export ».

## 👉 Restructuration des fonds de garantie – Mise en place du fonds de réserve

La restructuration des fonds de garantie d'OSEO garantie a été mise en place le 30 juin 2009. Elle consiste principalement en la création d'un fonds de réserve, qui assure le risque d'épuisement de l'ensemble des fonds de garantie dotés par l'Etat.

Désormais OSEO dispose de trois niveaux de couverture successifs pour couvrir ses engagements de garantie : les fonds de garantie, le fonds de réserve et les fonds propres.

Cette opération présente trois principaux avantages :

- La qualité financière des garanties accordées par OSEO aux banques se trouve encore renforcée par la présence de ce fonds qui mutualise les risques de l'ensemble des fonds de garantie,
- Le fonds de réserve constitue une base de capitaux stable,
- L'effet de levier des dotations publiques dans les fonds de garantie pourra, en conséquence, être augmenté.

## 👉 Nouvelle signature d'OSEO et lancement de la communauté « OSEO excellence »

OSEO s'est doté en 2009 d'une signature : **l'entreprise des entrepreneurs**. Elle signifie qu'OSEO agit en faveur de tous les chefs d'entreprises, notamment ceux qui luttent actuellement contre la

crise. Elle indique aussi qu'OSEO accompagne plus particulièrement ceux qui entreprennent, vont de l'avant, prennent des risques pour créer, innover, se développer, ou se lancer à l'international.

Elle incarne ainsi un engagement fort vis-à-vis de l'extérieur et un repère permanent en interne.

Pour illustrer cette nouvelle signature, la **communauté « OSEO excellence »**, qui vise à rassembler 2000 entrepreneurs d'exception dans un réseau social privatif, a été lancée en décembre 2009. L'objectif est d'associer davantage encore l'image d'OSEO à la croissance et aux entrepreneurs qui vont de l'avant en donnant la parole à cette communauté, véritable ambassadrice des entreprises de croissance, à l'aide de sondages mensuels dont les résultats seront largement médiatisés.

### **Application CLEO**

Après la base unique client et la vision globale des engagements, CLEO finalise le programme capital client. CLEO sera à horizon 2010 l'application unique du groupe, permettant la mise à disposition pour tous, en temps réel, des informations clés sur une entreprise, une vision d'ensemble des clients dans une approche transversale par métier.

Ce programme permet désormais à OSEO de bénéficier d'un système d'information intégré, orienté client et qui prend toute sa dimension avec la prochaine fusion juridique des structures opérationnelles du groupe.

## **4.3 Les perspectives 2010**

L'activité des fonds régionaux a augmenté de 108 % en 2009, par rapport à 30 % prévus. Outre l'augmentation naturelle, cette hausse a un caractère exceptionnel résultant de l'adhésion de nombreuses régions au Plan de Relance, par co-intervention avec le fonds « Renforcement de la Trésorerie ».

Pour cette raison, l'activité prévisionnelle est maintenue à 250 millions € pour 2010.

## **4.4 Le contrôle et la gestion des risques**

OSEO garantie régions bénéficie, pour l'ensemble de ses activités, des prestations fournies par sa maison mère, OSEO garantie, et plus généralement la holding du Groupe OSEO, qu'il s'agisse de ses activités d'établissement financier spécialisé ou des fonctions support nécessaires à sa gestion courante.

### **Le contrôle interne et la maîtrise des risques du Groupe OSEO**

En tant que compagnie financière, la holding OSEO ainsi que ses filiales opérationnelles, OSEO financement et OSEO garantie, sont soumises à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne. Concernant le ratio de solvabilité réglementaire, la filiale OSEO garantie régions dispose de la part du régulateur d'une exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle.

## L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne du groupe OSEO

Le dispositif de contrôle interne recouvre d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, du Contrôleur Permanent Groupe (CPG) et des Contrôleurs Permanents, et d'autre part, le dispositif de contrôle périodique assuré par l'Inspection Générale - Audit du Groupe OSEO.

- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en oeuvre par un établissement de crédit pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé. Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02 modifié. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.
- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une Charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs, ainsi que par deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, qui organisent les travaux du Contrôleur Permanent du Groupe, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit, d'autre part. Ces Chartes ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président Directeur Général, présentées au Comité d'Audit, puis diffusées le 3 novembre 2008.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit Groupe et deux comités spécifiques : le Comité de Coordination du Contrôleur Permanent du Groupe OSEO et le Comité de Contrôle Interne Groupe.

## Le contrôle permanent

Il s'exerce sur deux niveaux.

**Le premier niveau du contrôle permanent** repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité.

Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement-ordonnancement, de comptabilisation-paiement et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable,
- la mise en oeuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

**Le deuxième niveau du contrôle permanent** est assuré par des agents exclusivement dédiés à cette fonction pour chaque entité du Groupe. Les contrôles permanents s'exercent en continu.

La fonction de contrôleur permanent est indépendante des métiers opérationnels (il n'effectue aucune opération commerciale, financière ou comptable) et du contrôle périodique.

Si la taille d'une unité ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un emploi de contrôleur permanent à plein temps, le responsable de cette unité trouve une prestation de contrôle permanent auprès de sa Direction de tutelle ou du Contrôleur Permanent Groupe.

Le contrôle permanent est placé sous la responsabilité du **Contrôleur Permanent Groupe (CPG)**, directement rattaché au Président Directeur Général.

Le Contrôleur Permanent Groupe assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. A ce titre, il coordonne l'activité de l'ensemble des contrôleurs permanents et des correspondants du Groupe. Il contribue à l'homogénéisation de la méthodologie des rapports du contrôle permanent et les inscrit dans le cadre d'un plan annuel. Il assure également pour l'ensemble du groupe la lutte contre le blanchiment et le contrôle de la conformité. Dans le cadre de cette dernière fonction, il veille au respect des réglementations et normes propres aux activités bancaires et financières. Il est notamment chargé de mesurer le risque induit par les nouveaux produits en donnant un avis écrit sur leur conformité réglementaire. Il gère le suivi des dysfonctionnements constatés et des mesures prises pour y remédier. Il définit le plan annuel de contrôle et assure la constitution d'une base documentaire et jurisprudentielle du Groupe OSEO.

- La Charte et les procédures du contrôle permanent

La Charte du contrôle permanent du Groupe OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Un plan d'action annuel, déterminé en liaison avec les contrôleurs permanents des unités opérationnelles et en collaboration entre les Directions opérationnelles et le Contrôleur Permanent Groupe, définit le périmètre et la fréquence des contrôles à opérer. Le Contrôleur Permanent Groupe fait valider ce plan par le Comité de Contrôle Interne.

Les contrôles donnent lieu à une note de synthèse, des notes techniques et éventuellement des préconisations à mettre en oeuvre dans un délai fixé entre les parties.

- La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur la mesure et la surveillance des risques est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à la Commission Bancaire, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de lutte anti-blanchiment et anti-terroriste y est également décrit. Il est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes pour l'ensemble du Groupe.

## Le contrôle périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique du Groupe OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- La Charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par deux procédures qui définissent :
  - les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission,
  - les modes de communication des rapports d'audit aux Commissaires aux Comptes.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation du Groupe et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités du Groupe dans un délai maximal de quatre ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par son niveau de risque combiné à une fréquence d'audit.

Le plan d'audit est validé par le Président Directeur Général ainsi que par le Comité d'Audit.

- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en oeuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations.

Les missions sont centrées sur l'évaluation des risques et du dispositif de contrôle permanent du domaine audité, par référence à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.

Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont mises en oeuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des suivis qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.

Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en oeuvre.

- Au titre de l'année 2009 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé dans le Groupe OSEO 16 missions qui ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités, ainsi que quatre filiales. Trois campagnes de suivi de la mise en oeuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre.

## Les perspectives 2010

Le contrôle permanent a élaboré en 2009 à partir des cartographies existantes, un dispositif de pilotage des risques visant à doter le Groupe OSEO d'un outil homogène assurant le recensement des risques de chacun de ses métiers et définissant les indicateurs adaptés à leur suivi.

Pour 2010 ce dispositif, contribuera à la réalisation d'un tableau de bord périodique du suivi des risques du Groupe OSEO conforme aux obligations réglementaires et au développement, sous une forme normalisée, des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau.

Pour le contrôle périodique, le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit pour le Groupe OSEO prévoit, en 2010, la réalisation de missions qui concerneront soit globalement quelques Directions, soit certaines de leurs activités. Des vérifications porteront également sur plusieurs filiales ainsi que sur les Directions de réseau. Dans le même temps, trois campagnes seront lancées auprès de

l'ensemble des Directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et s'appuieront sur un nouvel outil informatique qui sera mis en place au cours du premier semestre.

## • **Le contrôle interne et la maîtrise des risques d'OSEO garantie régions**

Pour le contrôle interne et la maîtrise des risques inhérents à ses activités, OSEO garantie régions bénéficie de l'ensemble des dispositifs mis en place par sa maison mère, OSEO garantie.

### 🔗 **Les risques**

La surveillance des risques mise en place par OSEO garantie, pour ses activités et celles de sa filiale, est effectuée à trois niveaux distincts :

- La Direction des Financements définit une politique d'engagement d'octroi de la garantie par l'intermédiaire du réseau. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision attribuées aux échelons régionaux.
- L'Outil d'Aide à la Décision attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.
- La Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget risques détermine le budget activité. La Direction suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie, notamment les délégations de décision d'octroi à des organismes partenaires. Il surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité. Il simule au moyen de son modèle ALM les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif et calcule la « fair value » des contentieux futurs.
- Par ailleurs, OSEO garantie effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale OSEO garantie régions en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

### 🔗 **Le contrôle permanent**

Outre les contrôles relatifs à l'engagement et à la gestion des opérations, le contrôle permanent a mis en place un dispositif de contrôle des opérations réalisées avec les banques dans le cadre des conventions globales (conventions offrant une délégation d'engagement d'OSEO à la banque).

### 🔗 **Le contrôle périodique**

Dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé une mission qui a porté spécifiquement sur la gestion courante d'OSEO Garanties Régions (vie sociale et gestion administrative).

Concernant les prestations rendues par sa maison mère OSEO garantie, des missions ont porté sur quelques-unes de ses activités (le recouvrement, la mise en oeuvre des recommandations), soit l'ont concerné indirectement (audits des domaines informatiques, contrôle de gestion, comptabilité, moyens généraux, communication ...).

## 4.5 Le portefeuille d'OSEO garantie régions

Les fonds confiés à OSEO garantie et OSEO garantie régions en couverture des risques souscrits sont portés au bilan de ces sociétés, alors que leur activité de garantie est décrite au niveau de leurs engagements hors bilan.

### 👉 Les portefeuilles de titres « Fonds propres »

Les portefeuilles de titres « Fonds propres » d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions augmentent globalement de 5 % en valeur au bilan (415 millions € au 31 décembre 2009 (contre 396 millions € à la fin de l'année précédente) ; leur valeur de marché augmente de 20 millions €, soit également 5 %. Les achats d'obligations se sont fortement développés (78 millions €, contre 5 millions € l'an dernier). Il s'agit toujours de titres d'Etat destinés à être conservés jusqu'à leur échéance, soit pour une durée moyenne de 8 ans. En conséquence, la part des titres obligataires atteint 81 % au 31 décembre 2009, contre 75 % à la fin de l'exercice précédent alors que la part des certificats de dépôts dans le total des actifs est passée de 24 % à 13 %. Les replacements effectués sous cette forme en 2009 (507 millions €, contre 719 millions € en 2008) ont porté sur des titres généralement émis sur une durée moyenne de 2 mois.

### 👉 Le portefeuille « Fonds de garantie »

Le montant global des portefeuilles « Fonds de garantie » d'OSEO garantie et d'OSEO garantie régions s'établit au 31 décembre 2009 à 3 880 millions € en valeur au bilan et à 3 970 millions € en valeur de marché, soit, dans les deux cas, une augmentation de 10 % par rapport à la fin de l'année précédente. Les titres acquis dans le cadre du « fonds de garantie à capital préservé » constituent environ 18 % de ce portefeuille. Les placements à long terme sur ce portefeuille se sont élevés à 789 millions € en 2009, soit un quadruplement par rapport à celui de l'année passée (pour mémoire, 192 millions € en 2008) La maturité moyenne de ces investissements est de 3 ans, soit un peu moins que l'an dernier où l'on se situait sur une durée moyenne de 4 ans. Par ailleurs, le rendement moyen à l'acquisition se situe à 0,50 % au dessus de celui des emprunts d'Etat. Ces placements restent effectués sur des signatures de première qualité : 86 % d'entre eux ont été effectués avec des contreparties notées Aaa avec, dans un souci de diversification, une assez grande variété d'emprunteurs publics. La part des titres obligataires dans le portefeuille « fonds de garantie » est en augmentation : 66 % du portefeuille, contre 64 % en 2008. OSEO garantie a procédé à des achats de certificats de dépôts pour un montant de 8 409 millions €, sur l'ensemble de l'année 2009, contre 8 345 millions € en 2008. La part des titres de créances négociable est en diminution par rapport à l'année dernière (32 % du portefeuille « fonds de garantie », au lieu de 36 % l'an dernier). L'essentiel des acquisitions effectuées en 2009 (42 %) ont porté sur des titres émis par des émetteurs au moins notés Aa2.

## 4.6 Commentaires sur les comptes

Le produit net bancaire qui se compose d'une part de produits financiers, en rémunération des fonds propres et des fonds de garantie, et d'autre part des commissions sur les risques garantis est passé de 2 572 milliers € à 2 726 milliers €. Cette progression provient :

- des commissions de garantie qui augmentent d'environ 40 % à 2 009 milliers € en raison de l'évolution des encours de risque utilisés qui progressent de 238 millions € à 361 millions € au 31 décembre 2009,
- des produits financiers qui baissent de 50 % à 536 milliers €. Ils sont eux-mêmes composés :
  - de la rémunération des placements adossés aux fonds propres de la société pour 135 milliers € en baisse sensible par rapport à 2008 en raison d'une exposition importante sur des actifs à court terme plus faiblement rémunérateurs. A hauteur de 58 %, ils sont composés de certificats de dépôt d'une durée inférieure à 18 mois, pour 36 % de trésorerie disponible et pour le solde d'obligations. Le rendement du portefeuille s'est élevé à 1,25 % pour 2009.
  - de la rémunération de la société égale à 10 % des produits financiers adossés aux fonds de garantie (689 milliers €). La structure du portefeuille adossé aux fonds de garantie et au fonds d'assurance a évolué en 2009 par un transfert de certificats de dépôt au profit d'obligations. Celles-ci représentent maintenant les 2/3 du portefeuille. Le rendement du portefeuille s'est élevé à 1,81 % pour 2009.

Les frais généraux en progression de 13 % s'élèvent à 725 milliers €. Ils correspondent principalement aux facturations des prestations de services réalisées par OSEO garantie pour le compte de OSEO garantie régions, cette dernière ne disposant pas de moyens propres.

Le résultat brut d'exploitation s'élève donc à 2 001 milliers € contre 1 931 milliers € au 31 décembre 2008.

Enfin, après impôt le résultat est de 1 327 milliers € contre 1 287 milliers € en 2008.

En ce qui concerne les fonds de garantie, les charges contentieuses de l'année s'élèvent à 8,5 millions € contre 7,9 millions € en 2008. Les encours douteux qui s'élèvent à 23 millions € sont couverts à près de 87 %.

Le solde des fonds de garantie après enregistrement des dotations de l'année pour 53 millions €, de la charge contentieuse et des produits, imputés aux fonds, représente un solde comptable de 255 millions €.

## 4.7 Informations légales

- **Conventions signées en 2009 au titre des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce**

En 2009, aucune convention relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce n'est recensée.

- **Les mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale au titre de l'exercice 2009**

### Président du Conseil d'Administration

#### François DROUIN

*Président Directeur Général d'OSEO et d'OSEO innovation  
Président du Directoire d'OSEO financement  
Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie  
Directeur Général Délégué d'Ecureuil Participations*

### Administrateurs

#### Jean-Michel ARNOULT

*Directeur des Activités Financières d'OSEO  
Président Directeur Général de la « Compagnie auxiliaire OSEO »*

#### Isabelle BEBEAR

*Directeur Général Délégué de CDC Entreprises*

#### Joël DARNAUD

*Directeur Général Délégué d'OSEO et d'OSEO innovation  
Membre du Directoire d'OSEO financement  
Directeur Général d'OSEO garantie  
Président du Conseil de Surveillance d'OSEO bretagne  
Président du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme  
Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises  
Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises Investissement  
Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)  
Administrateur de l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE)*

#### Jean-Marc DURAND

*Directeur du Développement et de la Stratégie d'OSEO  
Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration de la société Financière de Brienne  
Administrateur d'Avenir Entreprises Investissements SA*

#### Dominique CAIGNART

*Directeur du Réseau Ile-de-France d'OSEO  
Membre du Conseil de Surveillance de l'ARD*

## **Véronique VEDRINE**

*Directeur du Réseau Sud d'OSEO*

*Administrateur d'ACTIELEC à Toulouse*

**Association des Régions de France**, représentée par **Jean-Marc ORGOGOZO**

*Conseiller Régional Délégué en charge de la Recherche et des Pôles de Compétitivité d'Aquitaine*

## **Caisse des Dépôts**, représentée par **Éric LECOMTE**

*Directeur d'Études à la Direction du Développement Territorial*

*Membre du Conseil de Surveillance d'Eco Delta Développement*

*Administrateur de SEML GEDIA*

*Représentant de la CDC à l'Assemblée Générale de Picardex SA (ex. SDR Picardie), Lordex, Centrest, de SGIM (Société de Gérance des Immeubles Municipaux) et de SEML GEDIA*

*Gérant de la société Austerlitz Participations SARL*

## **CMGM**, représentée par **Patrick GERION**

*Directeur Général de la Caisse Mutuelle de Garantie de la Mécanique (FIMEGA)*

*Directeur Général de CEMECA*

## **Région Ile-de-France**, représentée par **Agnès ROUCHETTE**

*Conseillère Régionale*

## **Région Midi-Pyrénées**, représentée par **Bernard RAYNAUD**

*Vice-Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées*

*Administrateur de Midi-Pyrénées Innovation (MPI)*

*Administrateur de Midi-Pyrénées Croissance (MPC)*

*Administrateur de Sud Ouest Capital Risque Innovation (SOCRI)*

*Administrateur de la Société de Réindustrialisation du Bassin de Decazeville (SORID)*

*Représentant titulaire de la Région à l'Incubateur Entreprises Innovantes*

*Représentant titulaire de la Région au Comité de Gestion de l'IRDI*

## **OSEO garantie**, représenté par **Hervé PICHEVIN**

*Directeur des Financements d'OSEO*

*Vice-Président du Conseil de Surveillance d'OSEO Bretagne*

*Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'OSEO garantie*

*Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme*

*Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration de BTP Capital Investissement*

## **Censeurs**

### **Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE**

*Vice-Présidente du Conseil Régional de Lorraine*

### **François LANGLOIS**

*Délégué Général de l'ARF*

## **Directeur Général**

### **Arnaud CAUDOUX**

*Directeur Général Délégué d'OSEO et d'OSEO garantie*

*Membre du Directoire d'OSEO financement*

*Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de l'IFCIC*

*Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de la SIAGI*

## 5. Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2010

### ➤ Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou mentionnées aux dits rapports.

### ➤ Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2009 de la façon suivante :

	Euros
<b>Bénéfice net 2009</b>	<b>1 326 870,78</b>
Report à nouveau	18 760,77
<b>Montant à répartir</b>	<b>1 345 631,55</b>
Réserve légale	66 343,54
Autres réserves	1 275 000,00
Le solde étant reporté à nouveau	4 288,01

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de 1 345 631,55 € en réserve légale 66 343,54 €, 1 275 000 € en réserve libre et pour le solde, soit 4 288,01 € en report à nouveau.

### ➤ Troisième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

### ➤ Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Dominique CAIGNART en tant qu'administrateur en remplacement de Alain RENCK. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

### ➤ Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

## 6. Résultats financiers des cinq dernières années

(Art. 133, 136 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

(En milliers €)

NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital	4 800	4 800	4 800	4 800	<b>4 800</b>
Nombre d'actions émises	240 000	240 000	240 000	240 000	<b>240 000</b>
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
Produit brut d'exploitation (PNB depuis 2000)	862	1 329	1 975	2 572	<b>2 726</b>
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	380	773	1 298	1 931	<b>2 001</b>
Impôt sur les bénéfices	125	241	430	644	<b>674</b>
Résultat net	241	518	858	1 287	<b>1 327</b>
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (En €)</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,06	2,22	3,62	5,36	<b>5,53</b>
Résultat net	1,01	2,16	3,57	5,36	<b>5,53</b>
Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés au 31 décembre	0	0	0	0	<b>0</b>
Nombre de salariés équivalent temps plein au 31 décembre	0	0	0	0	<b>0</b>
Montant de la masse salariale	0	0	0	0	<b>0</b>
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)	0	0	0	0	<b>0</b>

## 7. Comptes sociaux et Annexes

Bilan au 31 décembre 2009 (En €)

ACTIF	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	1	743 174	741 200
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2	61 498 299	41 941 642
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1	206 743 042	172 423 917
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS À LONG TERME		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES			
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT			
LOCATION SIMPLE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 000	4 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES			
AUTRES ACTIFS	3	23 627 674	21 046 453
COMPTES DE REGULARISATION	4	114 697	133 550
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>292 730 886</b>	<b>236 290 762</b>

## Bilan au 31 décembre 2009 (En €)

PASSIF	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE			
AUTRES PASSIFS	5	6 800 086	6 888 912
COMPTES DE REGULARISATION	6	1 009 543	902 584
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	20 202 536	14 740 228
DETTES SUBORDONNEES			
FONDS DE GARANTIE	7	254 761 725	205 128 914
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)			
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	9	9 956 996	8 630 124
- CAPITAL SOUSCRIT		4 800 000	4 800 000
- PRIMES D'EMISSION		612 417	612 417
- RESERVES		3 198 947	1 909 592
- ECARTS DE REEVALUATION			
- REPORT A NOUVEAU (+/-)		18 761	21 025
- RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		1 326 871	1 287 090
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>292 730 886</b>	<b>236 290 762</b>

## Hors bilan au 31 décembre 2009 (En €)

HORS-BILAN	31/12/2009	31/12/2008
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	474 443 539	316 583 629
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

## Compte de résultat au 31 décembre 2009 (En €)

	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
+ Intérêts et produits assimilés	11	2 578 724	2 571 752
- Intérêts et charges assimilées			
+ Revenus des titres à revenu variable			
+ Commissions produits		150 000	
- Commissions charges			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		15	3 313
+ Autres produits d'exploitation bancaire		2 090	1 892
- Autres charges d'exploitation bancaire		4 892	5 204
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>2 725 937</b>	<b>2 571 753</b>
- Charges générales d'exploitation	12	725 195	640 980
- Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles			
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 000 742</b>	<b>1 930 773</b>
+/- Coût du risque			
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 000 742</b>	<b>1 930 773</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>2 000 742</b>	<b>1 930 773</b>
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôt sur les bénéfices		673 871	643 683
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>1 326 871</b>	<b>1 287 090</b>

# Annexe comptable

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de OSEO garantie régions sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes de OSEO financement.

## ● Règles de présentation et d'évaluation

### 🔗 Présentation des comptes

Le compte de résultat est présenté comme les exercices précédents en distinguant :

- l'activité défiscalisée des fonds de garantie gérés par OSEO garantie régions,
- l'activité fiscalisée de OSEO garantie régions présentée selon les normes du CRC 2000-03 qui ne reprend donc ni les produits ni les charges des fonds de garantie. Cette présentation se caractérise principalement par l'insertion dans le format du compte de résultat de cinq soldes intermédiaires de gestion obligatoires.

### 🔗 Principes comptables retenus pour l'évaluation du portefeuille

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément aux dispositions de l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire.

**Mode de calcul des surcotes et décotes** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, OSEO garantie régions comptabilise l'étalement des surcotes et décotes sur les titres de placement et les titres d'investissement selon la méthode actuarielle sur la durée restant à courir des titres.

**Evaluation des titres de placement** : Les titres de placement cotés sont évalués à la clôture de l'exercice au cours de fin décembre. Les titres non cotés sont évalués à partir de la quote-part de situation nette. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, OSEO garantie régions a opté pour la comptabilisation et l'étalement des surcotes et décotes en utilisant la méthode actuarielle sur la durée restant à courir des titres (CRB 90-01, art 6).

### 🔗 Méthode d'évaluation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés se décomposent entre :

- **Immobilisations incorporelles** : logiciels acquis, développés ou en cours de développement.

Les coûts des développements informatiques entrepris dans le cadre de la refonte du système d'information ont fait l'objet d'une comptabilisation partielle en immobilisations, selon la norme CNC (document 66 - avril 1987). L'amortissement économique qui s'y rattache est constaté dès la mise en exploitation du système, sur une durée de 5 ans.

- **Immobilisations corporelles**

OSEO garantie régions ne détient aucune immobilisation corporelle.

## 🔗 **Principes et méthodes comptables d'évaluation des opérations génératrices d'un risque de crédit**

- **Principe de ventilation des encours selon l'application du CRC 2002-03**

Les engagements hors bilan donnés sont présentés selon l'application du CRC 2002-03 relatif à la ventilation des encours sains, des encours restructurés, des encours douteux et encours douteux compromis. L'activité de OSEO garantie régions est marquée par sa position de partenaire des banques. Aussi, les critères de classement retenus ont été arrêtés selon l'information en possession de OSEO garantie régions et en particulier celle communiquée par les banques.

**Les encours douteux compromis** correspondent aux encours pour lesquels OSEO garantie régions est informée de la mise en jeu de sa garantie soit pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective.

**Les encours douteux** ne sont pas identifiés, faute d'information suffisante et significative de la part des banques.

**Les encours restructurés** ne sont pas identifiés dans les encours hors bilan car ; d'une part les banques ne communiquent pas les informations permettant d'apprécier si la restructuration est hors ou dans le marché et ; d'autre part les restructurations n'affectent pas le résultat d'OSEO garantie régions.

- **Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés**

L'établissement financier assure la gestion du contentieux et fait jouer les garanties réelles ou personnelles qu'il a pu obtenir. OSEO garantie régions l'indemnise au terme de ce processus, en y intégrant des intérêts intercalaires annuels calculés sur la créance que la banque a sur elle et sur la durée du portage.

### Provisions sur encours d'OSEO garantie régions

La provision au bilan correspond à la perte en capital ainsi que les intérêts contractuels couverts par la garantie d'OSEO garantie régions. Le risque d'appel en garantie d'OSEO garantie régions est provisionné pour chaque dossier en contentieux, dès lors qu'une déchéance ou une procédure collective est prononcée. Afin d'améliorer la couverture du risque, il a été mis en place, en 2007, une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Cette méthode, fondée sur l'observation des sinistres indemnisés sur les exercices antérieurs, permet de couvrir l'ensemble des dossiers tombés en contentieux.

- **Méthode d'actualisation du provisionnement du risque de crédit avéré selon l'application du CRC 2002-03**

L'actualisation des pertes prévisionnelles n'a pas été calculée en raison du faible montant de ces provisions et de l'absence d'information sur le profil de décaissements à venir pour les sinistres connus.

### 🔗 Principe de rattachement des produits et des charges

Les commissions sont comptabilisées à terme à échoir, un retraitement de fin d'année permet d'identifier les commissions perçues d'avance.

### 🔗 Engagements sociaux

Aucun engagement de retraite n'a été constaté puisque la société OSEO garantie régions n'emploie pas de personnel.

### 🔗 Note 1

(En milliers €)

- **Ventilation du portefeuille titres par catégorie de portefeuille (créances rattachées incluses, nettes de provisions)**

Différentes natures de titres	Portefeuille de placement		Portefeuille d'investissement		TOTAL
	Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés	
Effets publics et valeurs assimilées (1)	743 174				743 174
Obligations et autres titres à revenu fixe		4 476 090	155 945 450	46 321 503	206 743 043
<b>Total</b>	<b>743 174</b>	<b>4 476 090</b>	<b>155 945 450</b>	<b>46 321 503</b>	<b>207 486 217</b>

(1) dont émis par l'état ou les collectivités locales : 743 K€

- **Montant des intérêts courus et des primes sur titres attachés aux postes du bilan**

(En €)

Bilan	Effets publics	Obligations	Total
Coupons courus	32 527	2 766 357	2 798 884
<b>Total</b>	<b>32 527</b>	<b>2 766 357</b>	<b>2 798 884</b>

- **Echéancier du portefeuille**

(En €)

Etat des échéances des obligations et autres titres à revenu fixe		Etat des échéances des effets publics et valeurs assimilées	
Échéances-Durée résiduelle	Montants	Échéances-Durée résiduelle	Montants
Inférieure à 3 mois	6 000 000	Inférieure à 3 mois	
Inférieure à 1 an	39 483 503	Inférieure à 1 an	
Inférieure à 5 ans	119 090 504	Inférieure à 5 ans	710 647
Supérieure à 5 ans	39 402 678	Supérieure à 5 ans	
Créances rattachées	2 766 357	Créances rattachées	32 527
<b>Total</b>	<b>206 743 042</b>	<b>Total</b>	<b>743 174</b>

- **Mouvement des titres (y compris créances rattachées, hors provisions)**

(En €)

Nature du portefeuille	01/01/2009	Acquisitions	Remboursements	Cessions	Variations des créances rattachées	Variations surcote / décote	31/12/2009
Effets publics	741 200					1 974	743 174
Obligations	172 423 917	574 707 320	-541 571 377		2 023 111	-839 929	206 743 042
<b>Total</b>	<b>173 165 117</b>	<b>574 707 320</b>	<b>-541 571 377</b>	<b>0</b>	<b>2 023 111</b>	<b>-837 955</b>	<b>207 486 216</b>

- **Composition du portefeuille**

(En €)

	Valeur au bilan pdc	En %	Valeur de marché	Différence	Plus-values (b)	Moins-values (c)
<b>FONDS PROPRES</b>						
OAT	710 647	10,59%	763 689	53 041	53 041	
Certificats de dépôt		0,00%				
<b>Total titres de placement</b>	<b>710 647</b>	<b>10,59</b>	<b>763 689</b>	<b>53 041</b>	<b>53 041</b>	<b>0</b>
Certificats de dépôt	6 000 000	89,41%	6 000 000	0		
<b>Total titres d'investissement</b>	<b>6 000 000</b>	<b>89,41</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0</b>		
<b>Total portefeuille fonds propres</b>	<b>6 710 647</b>	<b>100,00</b>	<b>6 763 689</b>	<b>53 041</b>		

	Valeur au bilan pdc	En %	Valeur de marché	Différence	Plus-values (b)	Moins-values (c)
<b>FONDS DE GARANTIE</b>						
OAT		0,00%				
Certificats de dépôts	4 436 575	2,24%	4 436 575	0		
<b>Total titres de placement</b>	<b>4 436 575</b>	<b>2,24</b>	<b>4 436 575</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
BMTN	40 000 000	20,20%	40 280 568	280 568		
Certificats de dépôt		0,00%				
Obligations	153 540 110	77,55%	154 634 521	1 094 411		
<b>Total titres d'investissement</b>	<b>193 540 110</b>	<b>97,76</b>	<b>194 915 089</b>	<b>1 374 979</b>		
<b>Total portefeuille fonds de garantie</b>	<b>197 976 685</b>	<b>100,00</b>	<b>199 351 664</b>	<b>1 374 979</b>		

Pour rappel, au 31 décembre 2009, la plus value latente sur obligations classées en titres d'investissement est de 1 304 152 € et la moins value latente s'élève à 209 741 €.

## Note 2

(En €)

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2009	2008
A vue	61 498 299	41 941 642
<b>Total</b>	<b>61 498 299</b>	<b>41 941 642</b>

## Note 3

(En €)

<i>AUTRES ACTIFS</i>	2009	2008
Fonds en gestion pour compte de tiers	6 452 761	6 264 031
Etat - Dotations à recevoir sur fonds de garantie	17 119 918	14 754 102
Fonds de garantie des dépôts	30 160	28 320
Divers	24 925	
<b>TOTAL</b>	<b>23 627 674</b>	<b>21 046 453</b>

## Note 4

(En €)

COMPTES DE REGULARISATION "ACTIFS" (en €)	2009	2008
Commissions à recevoir :		
- sur fonds propres	37 759	48 429
- sur fonds de garantie	37 755	48 420
Produits à recevoir sur fonds gérés	39 183	36 701
<b>TOTAL</b>	<b>114 697</b>	<b>133 550</b>

## Note 5

(En €)

AUTRES PASSIFS	2009	2008
Fonds en gestion pour compte de tiers	6 452 671	6 264 031
Etat - impôts et taxes	30 188	214 105
Créditeurs divers	317 227	410 776
<b>TOTAL</b>	<b>6 800 086</b>	<b>6 888 912</b>

## Note 6

(En €)

COMPTES DE REGULARISATION "PASSIFS"	2009	2008
Charges d'exploitation à payer	402 949	470 939
Commissions perçues d'avance :		
- sur fonds propres	303 321	215 840
- sur fonds de garantie	303 273	215 805
<b>TOTAL</b>	<b>1 009 543</b>	<b>902 584</b>

## Note 7 – Evolution des fonds de garantie

FONDS	Fonds de garantie au 01/01/2009	Dotations (1)	Produits financiers	Commissions	Charge contentieuse	Participation aux PV	SOLDE AU 31/12/09
MIDI PYRENEES	6 301 756	3 800 000	137 844	61 518	-204 599		10 096 519
REGION HAUT RHIN	850 008		19 515	6 836	-87 036		789 323
REGION PACA	4 640 022	-512 245	74 651	48 312	-214 018		4 036 722
AUVERGNE	4 139 711		69 789	55 671	-107 020		4 158 151
PAYS DE LOIRE	5 650 476	5 000 000	107 880	60 339	-290 840		10 527 855
POITOU CHARENTE	3 790 201	0	58 427	35 974	-94 536		3 790 066
CHAMPAGNE ARDENNES	2 854 312	1 400 000	56 403	19 630	-171 139	190	4 159 396
SEINE ET MARNE	1 373 206		22 474	1 479	371		1 397 530
GIRONDE FAC33	1 493 840		25 874	2 040	-8 498		1 513 256
PICARDIE	4 806 500	1 500 000	104 582	33 464	-223 112		6 221 434
REGION CENTRE	6 146 539	2 003 000	109 758	49 985	-156 821	1 792	8 154 253
LORRAINE	14 566 757	2 833 000	294 688	236 669	-587 188	12 056	17 355 982
CORSE	12 849 653	3 000 000	215 616	113 607	-467 856		15 711 020
ALSACE	3 073 129	0	46 136	22 192	-168 403		2 973 054
HAUTE NORMANDIE	4 409 269	952 000	85 082	36 084	-116 364		5 366 071
FRANCHE COMTE	4 347 458	1 300 000	107 955	70 208	-640 604		5 185 017
MOSELLE	942 025		17 962	4 913	-24 304		940 596
ILE DE FRANCE	27 586 228	12 500 000	467 864	492 295	-1 798 280		39 248 107
SARTHE	752 069		13 507	5 738	-30 806		740 508
AQUITAINE	5 185 256	1 423 688	85 619	53 835	-208 733		6 539 665
PARIS	3 642 282	420 000	68 957	28 617	-5 268		4 154 588
BASSE NORMANDIE	4 195 209	0	68 178	5 974	-2 366		4 266 995
LANGUEDOC ROUSSILLON	5 247 278	1 000 000	91 787	42 215	-194 493		6 186 787
REGION BAS RHIN	1 386 544		28 601	16 903	-235 812		1 196 236
REGION BRETAGNE	11 979 214	2 450 000	221 421	162 528	-943 575		13 869 588
BOURGOGNE	4 307 647	-47 700	65 722	34 384	-133 986		4 226 067
NORD PAS-DE-CALAIS	11 949 466	0	140 678	103 959	-100 064		12 094 039
RHÔNE ALPES	8 841 450	8 000 000	155 117	134 534	-1 085 274		16 045 827
LIMOUSIN	4 183 095	0	59 220	50 969	-195 315		4 097 969
ASSURANCE DES FDS REG	31 253 535	1 650 300	513 911				33 417 746
FIP FRANCHE COMTE	325 920		5 268	1 660			332 848
RHÔNE ALPES FRERA	2 058 859	3 905 000	33 285	15 880	-44 514		5 968 510
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>205 128 914</b>	<b>52 577 043</b>	<b>3 573 771</b>	<b>2 008 412</b>	<b>-8 540 453</b>	<b>14 038</b>	<b>254 761 725</b>

(1) Le montant des dotations 2009 (52 577 K€) correspond aux dotations effectivement reçues en 2009, minorées des dotations à recevoir de 2008, majorées des dotations à recevoir sur les conventions signées en 2009.

Soit : (50 211 – 13 884 + 16 250 = 52 577)

## Note 8 – Provisions pour risques et charges

(En €)	Solde au 01/01/2009	Dotations	Reprises	Récupérations et ajustements	Solde au 31/12/2009
Provision pour risques	14 740 228	13 504 520	3 093 639	4 948 573	20 202 536

## Note 9 - Capitaux propres

(En €)	31/12/2008	Affectation du résultat 2008	Augmentations de capital	Autres	31/12/2009
Capital social	4 800 000				4 800 000
Réserve légale	109 592	64 355			173 947
Autres réserves	1 800 000	1 225 000			3 025 000
Primes d'émission	612 417				612 417
Report à nouveau	21 025	-2 264			18 761
<b>Total</b>	<b>7 343 034</b>	<b>1 287 091</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 630 125</b>

(En €)	31/12/2009
Résultat de l'exercice	1 326 871
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 956 996</b>

La répartition du capital est la suivante :	31/12/2009
OSEO garantie	52,49%
CDC	46,49%
CMGM	1,00%
Autres	0,01%

## Note 10

### Engagements hors bilan des Fonds de Garantie (situation au 31 décembre 2009)

Le montant des engagements donnés figurant au hors-bilan représente le montant cumulé des risques pris par OSEO garantie régions au 31 décembre 2009.

La part des engagements autorisés non utilisés qui correspond aux encours non mis en place par les partenaires bancaires s'élève à 90 millions €.

(En €)

FONDS	ENCOURS SAINS	ENCOURS DOUTEUX	TOTAL
MIDI PYRENEES	11 644 464	1 547 333	13 191 797
REGION HAUT RHIN	936 080	420 489	1 356 569
REGION PACA	8 721 356	675 062	9 396 418
AUVERGNE	12 603 493	273 899	12 877 392
PAYS DE LOIRE	14 616 877	423 812	15 040 689
POITOU CHARENTE	7 415 575	473 153	7 888 728
CHAMPAGNE ARDENNES	4 260 488	598 629	4 859 117
SEINE ET MARNE	190 622	20 828	211 450
GIRONDE FAC33	320 974	102 102	423 076
PICARDIE	8 650 169	413 316	9 063 485
REGION CENTRE	11 904 733	761 487	12 666 220
LORRAINE	44 568 658	2 644 268	47 212 926
CORSE	19 611 630	959 739	20 571 369
ALSACE	7 011 920	606 689	7 618 609
HAUTE NORMANDIE	9 804 310	243 063	10 047 373
FRANCHE COMTE	13 686 612	1 863 555	15 550 167
MOSELLE	821 637	191 144	1 012 781
ILE DE FRANCE	121 520 155	3 605 628	125 125 783
SARTHE	915 325	91 318	1 006 643
AQUITAINE	11 727 838	372 619	12 100 457
PARIS	11 685 719	336 526	12 022 245
BASSE NORMANDIE	2 275 327	19 018	2 294 345
LANGUEDOC ROUSSILLON	8 625 173	609 103	9 234 276
REGION BAS RHIN	2 153 323	583 382	2 736 705
REGION BRETAGNE	30 605 012	2 487 110	33 092 122
BOURGOGNE	7 580 336	546 512	8 126 848
NORD PAS-DE-CALAIS	33 560 621	301 659	33 862 280
RHÔNE ALPES	27 675 396	1 616 283	29 291 679
LIMOUSIN	10 395 152	263 863	10 659 015
FIP FRANCHE COMTE	553 442		553 442
RHÔNE ALPES FRERA	5 296 612	52 921	5 349 533
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>451 339 029</b>	<b>23 104 510</b>	<b>474 443 539</b>

- **Ventilation des engagements hors bilan par type de contrepartie**

(En €)	TOTAL	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Administrations	Particuliers	Autres
Engagement de garantie	451 339 029	451 339 029				
Engagement de garantie douteux compromis	23 104 510	23 104 510				

- **Ventilation des engagements hors bilan par secteur d'activité**

(En €)	TOTAL	Industries	Commerce	Tourisme	BTP	Services
Engagement de garantie	451 339 029	105 037 775	67 403 895	8 709 058	25 122 635	245 065 666
Engagement de garantie douteux compromis	23 104 510	7 398 449	3 377 740	246 918	1 688 139	10 393 264

## 🔗 Note 11 - Intérêts et produits assimilés

(En €)	2009	2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	448 394	809 472
Sur opérations avec la clientèle	2 008 795	1 451 201
Sur opérations sur titres	121 535	311 079
<b>TOTAL</b>	<b>2 578 724</b>	<b>2 571 752</b>

## 🔗 Note 12 - Charges générales d'exploitation

(En €)	2009	2008
Convention de prestations de services avec OSEO garantie (1)	690 339	605 563
Autres frais administratifs	34 856	35 417
<b>TOTAL</b>	<b>725 195</b>	<b>640 980</b>

(1) Selon la convention réglementée (art.L225-38) qui a été signée le 20 décembre 1999 avec la société mère OSEO garantie au titre de la gestion des fonds de garantie.

## 8. Rapport des commissaires aux comptes

### 8.1 Rapport sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

#### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OSEO garantie régions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

### - Règles et principes comptables :

Les « règles de présentation et d'évaluation » présentées en annexe et en particulier le paragraphe relatif à la présentation des comptes, ainsi que la note 7 de cette annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de garantie gérés par votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### - Estimations comptables :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, qui sont exposées dans le paragraphe « Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés » ainsi que dans la note 8 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques au passif du bilan.

Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les « règles de présentation et d'évaluation » ainsi que la note 1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

*Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 4 mai 2010*

*Les commissaires aux comptes*

*PricewaterhouseCoopers Audit*

  
*Anik Chaumartin*  
*Associée*

*Mazars*

  
*Virginie Chauvin*  
*Associée*

## 8.2 Rapport sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2009**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de Commerce nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

#### **Convention de prestations intragroupe entre OSEO, OSEO financement, OSEO innovation, OSEO garantie, Oséo garantie régions, OSEO Bretagne, AUXI FINANCES, SCI du Crédit d'Équipement**

Cette convention, qui a été signée le 17 mars 2008, a été autorisée par le Conseil d'administration du 10 mars 2008. Elle a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations intragroupe entre les différentes entités signataires.

Les prestations de nature commerciale et coûts salariaux entre OSEO garantie et OSEO garantie régions au titre de l'exercice 2009 comptabilisent en charges (variable) 385 441,00 € et en charges (forfaitaire) 304 898,05 €.

### **Convention avec OSEO garantie relative au fonds Feder**

Une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2004, a pour objet de préciser les modalités du fonctionnement du dispositif FEDER entre OSEO garantie et OSEO garantie régions.

Aucune rémunération n'a été versée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2009.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

*Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 4 mai 2010*

*Les commissaires aux comptes*

*PricewaterhouseCoopers Audit*

*Anik Chaumartin  
Associée*



*Mazars*

*Virginie Chauvin  
Associée*



## **OSEO garantie régions**

S.A. à Conseil d'Administration  
Au capital de 4 800 000 euros  
319 997 466 RCS Créteil

### **Siège social :**

27-31, avenue du Général Leclerc  
94710 Maisons-Alfort Cedex  
Tél. : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01